

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
31 JANVIER 2013
PROCES-VERBAAL VAN DE GEMEENTERAADSZITTING VAN
31 JANUARI 2013

Etaient présents/Waren aanwezig : M./de h. De Decker, Bourgmestre-Président, Burgemeester-voorzitter;

MM./de hh. Cools, Dillies, Sax, Mmes/Mevr. Maison, Gol-Lescot, Fremault, M./de h. Biermann, Mme/Mevr. Delwart, échevins-schepenen;

MmeMevr. Dupuis, M./de h. Martroye de Joly, Mmes/Mevr. Fraiteur, Verstraeten, MM./de hh. Wyngaard, De Bock, Vanraes, Mme/Mevr. François, M./de h. Toussaint, Mmes/Mevr. de T'Serclaes, Bakkali, Roba-Rabier, M./de h. Desmet, Mme/mevr. Delvoye, M./de h. Reynders, Mmes/Mevr. Culer, Van Offelen, MM./de hh. Bruylant, Cornelis, Cadranel, Hublet, Wagemans, Zygas, Mmes/Mevr. Baumerder, De Brouwer, M./de h. Minet, Mmes/Mevr Ledan, Zawadzka, Charles-Duplat, conseillers;

M. Wuestenberghs, secrétaire communal f.f.

Absente en début de séance/afwezig bij aanvang van de zitting : Mme/Mevr. de T'Serclaes.

Se sont fait excuser/hebben zich verontschuldigd : Mme/Mevr. Gustot, M./de h. Hayette, Mme/Mevr. Francken.

- La séance est ouverte à 20h 20. De zitting begint om 20u 20. –

A. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil communal des 29 novembre, 3 et 13 décembre 2012.

Les procès-verbaux des séances du Conseil communal des 29 novembre, 3 et 13 décembre 2012 sont déposés sur le bureau. S'ils ne donnent pas lieu à des remarques avant la fin de la séance, ils seront considérés comme approuvés à l'unanimité.

Onderwerp A : **Goedkeuring van het proces-verbaal van de gemeenteraadszittingen van 29 november, 3 en 13 december 2012.**

De proces-verbalen van de gemeenteraadszitting van 29 november, 3 en 13 december 2012 werd ter inzage gelegd. Indien er voor het einde van de zitting geen opmerkingen zijn, zal het beschouwd worden als éénparig goedgekeurd.

Objet 1B – 1 : **Composition des commissions du Conseil communal.**

Le Conseil,

Vu les articles 21, 22 et 23 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal et des Commissions libellés comme suit :

"Article 21.- Institution

21.1 Les affaires dont la décision appartient au conseil communal peuvent, à la demande de cette assemblée ou du collège échevinal, être examinées au préalable par des commissions dont le nombre, la dénomination et la composition sont fixés par le conseil communal au début de chaque législature.

Article 22.- Présidence

22.1 Le membre du collège qui dirige le service auquel se rapportent les attributions d'une commission en fait partie de droit et la préside.

22.2 En son absence, la présidence est assumée par un autre membre du collège.

Article 23.- Membres

23.1 Les membres sont agréés par le conseil communal sur désignation des groupes politiques représentés en son sein et proportionnellement à l'effectif de ces groupes. ...

23.3 Tout membre empêché peut se faire représenter par un de ses collègues."

Sur proposition des groupes représentés au Conseil communal,

Agrée comme suit les membres des commissions :

Commission 1. Police, Prévention, Secrétariat, Cultes, Assurances, Manifestations Publiques, Informations Communales, Affaires Générales, Affaires Européennes et Solidarité Internationale, Economat.

Président : M. De Decker (MR)

Membres : Mme Gustot, M. Toussaint, Mme de T'Serclaes, Mme Delvoye, M. Reynders, Mme Culer, Mme Van Offelen, M. Bruylant (MR)
Mme Fraiteur (FDF)
M. Hublet (CDH)
M. Hayette (PS)
M. Wyngaard, M. Minet (ECOLO)

Commission 2. Urbanisme, Environnement, Logement, Rénovation Urbaine, Propriétés Communales, Régie Foncière, Personnel, Cadastre, (Tutelle sur l'A.I.S.U.).

Président : M. Cools (MR)

Membres : Mme Gustot, M. Martroye de Joly, Mme François, M. Toussaint, Mme Delvoye, Mme Van Offelen, M. Zygas, Mme Charles-Duplat (MR)
M. Wagemans (FDF)
M. Hublet (CDH)
Mme Dupuis (PS)
M. Wyngaard, Mme Ledan (ECOLO)

Commission 3. Etat Civil, Finances, Economie et Commerce, Jeunesse, (Tutelle sur l'A.S.B.L. Service Ucclais de la Jeunesse).

Président : M. Dillies (MR)

Membres : M. Martroye de Joly, M. Vanraes, Mme François, M. Toussaint, M. Reynders, M. Bruylant, M. Cornelis, M. Zygas (MR)
M. Wagemans (FDF)
Mme Roba-Rabier (CDH)
M. Hayette (PS)
M. Desmet, Mme Ledan (ECOLO)

Commission 4. Embellissement de l'Espace Public, Espaces Verts, Parascolaire-Extrascolaire, Séniors, (Tutelle sur les A.S.B.L. Promotion des Parcs Publics et des Espaces Verts Publics, Le Parascolaire d'Uccle, Service Ucclais du Troisième Age).

Président : M. Sax (MR)

Membres : Mme Gustot, Mme François, M. Toussaint, Mme de T'Serclaes, Mme Delvoye, Mme Van Offelen, M. Bruylant, Mme Charles-Duplat (MR)
M. De Bock (FDF)
Mme Roba-Rabier (CDH)
Mme Bakkali (PS)
M. Desmet, Mme Zawadzka (ECOLO)

Commission 5. Education-Enseignement, Affaires Juridiques, (Tutelle sur l'A.S.B.L. Le Val d'Uccle).

Président : Mme Maison (FDF)

Membres : Mme Gustot, Mme François, M. Toussaint, Mme de T'Serclaes, Mme Delvoye, Mme Van Offelen, M. Bruylant, Mme Charles-Duplat (MR)
Mme Baumerder (FDF)
Mme Roba-Rabier (CDH)
Mme Dupuis (PS)

Mme Francken, Mme Zawadzka (ECOLO)

Commission 6. Culture, Tourisme, Sports, Propreté,
(Tutelle sur les A.S.B.L. Association culturelle et artistique d'Uccle,
La Ferme Rose et Piscine Longchamp).

Président : Mme Gol-Lescot (MR)

Membres : M. Martroye de Joly, M. Vanraes, Mme François, M. Toussaint,
M. Reynders, Mme Van Offelen, M. Cornelis, Mme Charles-Duplat (MR)
Mme Baumerder (FDF)
Mme Roba-Rabier (CDH)
Mme Verstraeten (PS)
Mme Francken, Mme De Brouwer (ECOLO)

Commission 7. des Familles, des Crèches, de la Santé et de l'Egalité des Chances.

Présidente : Mme Fremault (CDH)

Membres : M. Martroye de Joly, M. Vanraes, M. Toussaint, Mme de T'Serclaes,
Mme Culer, M. Cornelis, M. Zygas, Mme Charles-Duplat (MR)
M. De Bock (FDF)
M. Hublet (CDH)
M. Cadranel (PS)
Mme Francken, Mme De Brouwer (ECOLO)

Commission 8. Travaux, Mobilité et Stationnement, Nouvelles Technologies.

Président : M. Biermann (MR)

Membres : Mme Gustot, M. Martroye de Joly, Mme François, M. Toussaint,
M. Reynders, Mme Van Offelen, M. Bruylant, M. Cornelis (MR)
M. Wagemans (FDF)
M. Hublet (CDH)
M. Cadranel (PS)
Mme De Brouwer, M. Minet (ECOLO)

Commission 9. Action Sociale, Emploi, Gestion de matériel,
(Tutelle sur le C.P.A.S. et l'A.S.B.L. Animation-Prévention socio-
culturelle)

Président : Mme Delwart (MR)

Membres : Mme Gustot, M. Martroye de Joly, M. Vanraes, M. Toussaint,
Mme Delvoye, Mme Van Offelen, M. Cornelis, M. Zygas (MR)
Mme Baumerder (FDF)
M. Hublet (CDH)
Mme Verstraeten (PS)
M. Minet, Mme Zawadzka (ECOLO).

Onderwerp 1B – 1 : **Samenstelling van de commissies van de Gemeenteraad.#**

De Raad,

Gelet op de artikels 21, 22 en 23 van het reglement van inwendige orde van de Gemeenteraad en der commissies, die als volgt luiden :

"Artikel 21.- Inrichting

21.1 De zaken waarover de beslissing toebehoort aan de gemeenteraad mogen, op aanvraag van deze vergadering of van het schepencollege, vooraf onderzocht worden door commissies waarvan het aantal, de benaming en de samenstelling vastgesteld worden door de gemeenteraad.

Artikel 22.- Voorzitterschap

22.1 Het collegelid dat de dienst leidt waartoe de bevoegdheden van een commissie horen, maakt er ambtshalve deel van uit en zit haar voor.

22.2 Bij zijn afwezigheid wordt het voorzitterschap waargenomen door een ander lid van het college.

Artikel 23.- Leden

23.1 De leden worden door de gemeenteraad aanvaard op aanwijzing der politieke groepen die in zijn schoot vertegenwoordigd zijn en in verhouding tot de getalsterkte van die groepen. ...

23.3 Ieder lid dat belet is mag zich laten vertegenwoordigen door één van zijn collega's."

Op voorstel van de groepen vertegenwoordigd in de Raad,

Stelt de leden van de commissies als volgt vast :

Commissie 1. Politie, Preventie, Secretariaat, Erediensten, Verzekeringen, Openbare Manifestaties, Gemeentelijke Informatie, Algemene Zaken, Europese Aangelegenheden en Internationale Solidariteit, Economaat.

Voorzitter : De h. De Decker (MR)

Leden : Mevr. Gustot, M. Toussaint, Mevr. de T'Serclaes, Mevr. Delvoye, de h. Reynders, Mevr. Culer, Mevr. Van Offelen, de h. Bruylant (MR)
Mevr. Fraiteur (FDF)
De h. Hublet (CDH)
De h. Hayette (PS)
De h. Wyngaard, de h. Minet (ECOLO)

Commissie 2. Stedenbouw, Milieu, Huisvesting, Stadsvernieuwing, Gemeente-eigendommen, Grondregie, Personeel, Kadaster, (Toezicht op het S.W.U.).

Voorzitter : De h. Cools (MR)

Leden : Mevr. Gustot, de h. Martroye de Joly, Mevr. François, de h. Toussaint, Mevr. Delvoye, Mevr. Van Offelen, de h. Zygas, Mevr. Charles-Duplat (MR)
De h. Wagemans (FDF)
De h. Hublet (CDH)
Mevr. Dupuis (PS)
De h. Wyngaard, Mevr. Ledan (ECOLO)

Commissie 3. Burgerlijke Stand, Financiën, Economie en Handel, Jeugd, (Toezicht op de V.Z.W. Ukkelse Dienst voor de Jeugd).

Voorzitter : De h. Dillies (MR)

Leden : De h. Martroye de Joly, de h. Vanraes, Mevr. François, de h. Toussaint, de h. Reynders, de h. Bruylant, de h. Cornelis, de h. Zygas (MR)
De h. Wagemans (FDF)
Mevr. Roba-Rabier (CDH)
De h. Hayette (PS)
De h. Desmet, Mevr. Ledan (ECOLO)

Commissie 4. Verfraaiing van de Openbare Ruimten, Groene Ruimten, Bijschoolse en Buitenschoolse Activiteiten, Senioren, (Toezicht op de V.Z.W.'s Ter Bevordering van de Openbare Parken en de Openbare Groene Ruimten, Bijschoolse Activiteiten van Ukkel, Ukkelse Dienst voor de Derde Leeftijd).

Voorzitter : De h. Sax (MR)

Leden : Mevr. Gustot, Mevr. François, de h. Toussaint, Mevr. de T'Serclaes, Mevr. Delvoye, Mevr. Van Offelen, de h. Bruylant, Mevr. Charles-Duplat (MR)
De h. De Bock (FDF)
Mevr. Roba-Rabier (CDH)
Mevr. Bakkali (PS)
De h. Desmet, Mevr. Zawadzka (ECOLO).

Commissie 5. Opvoeding-Onderwijs, Juridische Aangelegenheden, (Toezicht op de V.Z.W. Le Val d'Uccle).

Voorzitter : Mevr. Maison (FDF)

Leden : Mevr. Gustot, Mevr. François, de h. Toussaint, Mevr. de T'Serclaes, Mevr. Delvoye, Mevr. Van Offelen, de h. Bruylant, Mevr. Charles-Duplat (MR) Mevr. Baumerder (FDF) Mevr. Roba-Rabier (CDH) Mevr. Dupuis (PS) Mevr. Francken, Mevr. Zawadzka (ECOLO)

Commissie 6. Cultuur, Toerisme, Sport, Reinheid, (Toezicht op de V.Z.W.'s Association Culturelle et Artistique d'Uccle, La Ferme Rose en Zwembad Longchamp).

Voorzitter : Mevr. Gol-Lescot (MR)

Leden : De h. Martroye de Joly, de h. Vanraes, Mevr. François, de h. Toussaint, de h. Reynders, Mevr. Van Offelen, de h. Cornelis, Mevr. Charles-Duplat (MR) Mevr. Baumerder (FDF) Mevr. Roba-Rabier (CDH) Mevr. Verstraeten (PS) Mevr. Francken, Mevr. De Brouwer (ECOLO)

Commissie 7. Gezin, Kinderopvang, Gezondheid en Gelijke Kansen.

Voorzitster : Mevr. Fremault (CDH)

Leden : De h. Martroye de Joly, de h. Vanraes, de h. Toussaint, Mevr. de T'Serclaes, Mevr. Culer, de h. Cornelis, de h. Zygas, Mevr. Charles-Duplat (MR) De h. De Bock (FDF) De h. Hublet (CDH) De h. Cadranel (PS) Mevr. Francken, Mevr. De Brouwer (ECOLO)

Commissie 8. Werken, Mobiliteit en Parkeerbeleid, Nieuwe Technologieën.

Voorzitter : De h. Biermann (MR)

Leden : Mevr. Gustot, de h. Martroye de Joly, Mevr. François, de h. Toussaint, De h. Reynders, Mevr. Van Offelen, de h. Bruylant, de h. Cornelis (MR) De h. Wagemans (FDF) De h. Hublet (CDH) De h. Cadranel (PS) Mevr. De Brouwer, de h. Minet (ECOLO)

Commissie 9. Sociale Actie, Werkgelegenheid, Materiaalbeheer, (Toezicht op het O.C.M.W. en de V.Z.W. Animatie Socio-culturele Preventie).

Voorzitter : Mevr. Delwart (MR)

Leden : Mevr. Gustot, de h. Martroye de Joly, de h. Vanraes, de h. Toussaint, Mevr. Delvoye, Mevr. Van Offelen, de h. Cornelis, de h. Zygas (MR) Mevr. Baumerder (FDF) De h. Hublet (CDH) Mevr. Verstraeten (PS) De h. Minet, Mevr. Zawadzka (ECOLO).

Objet 2D – 1 : **Régie foncière.- Approbation du projet pour l'exercice 2013.**

M. l'Echevin/ de h. schepen Cools rappelle que le budget d'exploitation de la Régie foncière présente un large boni, qui permet de financer presque entièrement les investissements nouveaux prévus pendant cet exercice. D'autre part, les principales charges qui pèsent sur le budget sont dues à l'exécution d'un certain nombre de décisions prises dans le passé, telles que le financement des logements de la rue de la Pêcherie et de la rue Pierre de Puysseleer. La construction de ces immeubles est achevée pour le premier projet

et est toujours en cours pour le second. Ce budget reflète aussi pour la première fois le coût de l'opération menée rue des Polders. De plus, des travaux importants sont prévus dans une maison sise Montagne de Saint-Job, 116. Des crédits ont également été libérés pour divers travaux dans les propriétés communales. En outre, la Commune envisage l'acquisition d'une maison sise rue de Stalle, 240, les propriétés voisines des n°s 238 et 242 étant apparemment en vente suite à une succession. Enfin, comme lors des années précédentes, un budget a été prévu pour, si nécessaire, placer certains logements en gestion publique. Cette mesure est censée être prise dans le cas de logements abandonnés depuis un certain temps, pour lesquels il conviendrait, après toutes les mises en demeure, que la Commune se substitue au propriétaire défaillant. Les travaux entrepris dans ce cadre sont d'ailleurs susceptibles d'être financés à 50 % par la Région.

Objet 2D – 1 : **Approbation du budget de la Régie foncière pour l'exercice 2013.**

Le Conseil,

Vu que le Collège soumet au vote du Conseil communal les prévisions budgétaires de la Régie foncière pour l'exercice 2013;

Vu que la nouvelle présentation du budget imposée par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 novembre 2003 se subdivise en budget d'exploitation et en budget patrimonial;

Vu le budget de la Régie foncière pour l'exercice 2013;

Vu les articles 93, 117 et 261 à 263 de la nouvelle loi communale organisant les Régies communales;

Vu les articles 1 à 13 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6.11.2003 relatifs aux budgets des Régie communales;

Sur proposition du Collège échevinal;

Décide :

1) d'adopter le budget de la Régie foncière pour l'exercice 2013;

2) de rendre non limitatives les allocations des chapitres des dépenses d'exploitation et de gestion ordinaire de la Régie;

3) de soumettre la présente résolution et ses annexes aux formalités de publication et à l'approbation des autorités de tutelle.

Onderwerp 2D – 1 : **Goedkeuring van de begroting van de Grondregie voor het dienstjaar 2013.**

De Raad,

Aangezien het College de begrotingsvoorzieningen van de Grondregie voor het dienstjaar 2013 aan de stemming van de Gemeenteraad onderwerpt;

Aangezien het nieuwe voorstellen van de begroting opgelegd door het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 6 november 2003 wordt onderverdeeld in exploitatiebegroting en patrimoniale begroting;

Gelet op de begroting van de Grondregie voor het dienstjaar 2013;

Gelet op artikels 93, 117 en 261 tot 263 van de nieuwe Gemeentewet houden organisatie van de Gemeentebedrijven;

Gelet op artikels 1 tot 13 van het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Gewestregering van 6 november 2003 met betrekking tot de begrotingen van de Gemeentebedrijven;

Op voorstel van het Schepencollege,

Besluit :

1) de begroting van de Grondregie voor het dienstjaar 2013 te aanvaarden;

2) een onbeperkt karakter te geven aan de posten van de hoofdstukken van de exploitatieuitgaven en van gewoon beheer van de Regie;

3) de huidige beslissing en haar bijlagen aan de formaliteiten van bekendmaking en goedkeuring van de voordijoverheid te onderwerpen.

**- Mme de T'Serclaes entre en séance. –
- Mevr. de T'Serclaes komt de zitting binnen -**

Objet 3B – 1 : **Budget communal pour l'exercice 2013.**

Onderwerp 3B – 1 : **Gemeente budget voor het boekjaar 2013.**

M. le Président/ de h. Voorzitter déclare qu'il n'y a pas de miracle en matière budgétaire. Si la Commune d'Uccle est arrivée progressivement à élaborer des budgets plus sains, c'est grâce à la méthode de travail adoptée, qui est loin d'être appliquée dans toutes les autres communes ou aux autres niveaux de pouvoir. De nombreuses réunions ont été organisées pour établir le budget, tout un travail préparatoire a été accompli et, grâce à cette stricte discipline, le budget est en équilibre pour la quatrième année. Cette méthode consiste d'abord en réunions bilatérales, au cours desquelles M. l'Echevin des Finances, épaulé par le Receveur communal et ses collaborateurs, discute avec chaque échevin qui, avec l'aide de ses services, vient présenter le budget de son propre département en s'étant soumis dès le départ à des directives de rigueur. Pour garantir un dialogue constructif, chaque service est invité à établir des budgets conformes à la vérité et non à se livrer à un exercice de « wishful thinking » en formulant des demandes irréalistes. De cette façon, on veille à avoir un strict contrôle des frais de fonctionnement et à maîtriser la masse salariale dans le respect de toutes les augmentations barémiques. Ensuite, le Collège examine le budget sur base du « 0 Base Budgetting », en prenant chaque article un à un, en comparant les montants du budget de l'année précédente avec ceux qui ont été dépensés dans l'année en cours. Vu que cette opération a lieu durant les mois de septembre et octobre, le Collège n'a pas toujours les chiffres complets mais dispose néanmoins d'une projection qui permet de voir ce qui est réaliste, ce qui est excessif ou ce qui est insuffisant. Le budget présenté ce soir constitue l'aboutissement de tout ce travail, qui a nécessité des journées entières.

M. l'Echevin/de h. Schepen Dillies rappelle d'abord que la Commune d'Uccle subit évidemment les effets de la crise économique internationale, à laquelle nul n'échappe actuellement. En cette période de tension budgétaire, le Collège tient toutefois à réaffirmer sa volonté de maîtriser les dépenses publiques. Le budget 2013 a été élaboré dans un contexte exigeant car les temps changent, les contraintes financières se multiplient et les attentes se diversifient. En dépit des difficultés et des exigences citoyennes de plus en plus élevées, Uccle a pu maintenir des additionnels raisonnables, qui ne sont pas revus à la hausse dans ce budget. Le budget présenté est donc proactif, fidèle aux engagements pris et adapté à l'époque actuelle et à ses défis. Il rencontre les besoins sociaux, garantit la sécurité de la population ainsi que la rénovation, l'entretien et la valorisation du patrimoine et des installations scolaires ou sportives et assure en outre le maintien de projets majeurs en matière d'animation culturelle et sportive.

Le budget ordinaire 2013 à l'exercice propre présente un montant de 125.605.000 € en recettes et de 125.208.000 € en dépenses. Il en résulte donc un boni de 396.000 €, qui sera revu suite aux modifications budgétaires. Celles-ci intégreront la dotation au C.P.A.S., dont ce budget prévoit une augmentation de 2,5 %, mais qui croîtra en réalité de 4,4 %.

M. le Bourgmestre a souligné que les réserves, dont le montant s'élève à 11.160.000 €, n'ont jamais été aussi importantes même si la situation de la Commune demeure extrêmement difficile. Le fait que, depuis six ans, jamais un tel montant de réserve n'a été atteint constitue assurément une donnée très importante pour l'avenir. Les recettes principales relèvent pour 36,76 % du précompte immobilier, pour 17,44 % de l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) et pour 28 % de l'autorité supérieure. Les frais de personnel constituent la part la plus importante des dépenses : ils représentent en effet, hors personnel enseignant subventionné, 40,80 % de l'ensemble des dépenses.

La stabilité observée dans ces dépenses de personnel, vu que leur part s'élevait à 40,68 % en 2012, confirme le travail accompli par le Collège pour les maîtriser. L'Administration communale doit évidemment disposer d'un personnel qualifié et en nombre suffisant pour répondre aux attentes de la population. Pour autant, le Collège contrôle scrupuleusement l'évolution du personnel tout en veillant à ce que les agents communaux soient de plus en plus professionnels, conformément aux souhaits de la population. Ainsi, lors de chaque préparation du budget, l'évolution du personnel est étudiée département par département afin de voir ce qu'il est possible ou non d'entreprendre.

Les dépenses de transfert représentent 26,65 % du total des dépenses, ce qui constitue une légère diminution par rapport au taux de 27,5 % observé en 2012.

En matière de dépenses de fonctionnement, dont la part dans le total s'élève à 9,41 %, un effort de rationalisation a été poursuivi, puisque les précédents comptes successifs corroboraient de manière très précise le budget et dégageaient en général un excédent. L'ensemble des dépenses témoigne donc d'un souci de rigueur et de stabilité. Les deux principales dotations qui figurent parmi les dépenses de transfert sont celles qui sont accordées en faveur du C.P.A.S. et de la Zone de Police. Les dotations cumulées pour l'ensemble des A.S.B.L. aboutissent à un total de 1.627.000 €. Il y a cette année un statu quo pour l'ensemble des A.S.B.L., à l'exception de la piscine Longchamp, qui, en raison de sa situation particulière, voit sa dotation réduite de 9.000 €. Il va de soi que l'évolution de ce dossier amènera à revoir le sort réservé à la piscine Longchamp. Il faut noter également que l'Agence immobilière sociale d'Uccle (A.I.S.U.), qui n'est pas reprise en tant que telle dans la liste des A.S.B.L. communales, voit sa dotation augmenter de 10.000 €, ce qui n'avait plus été le cas depuis environ trois ans.

Le budget extraordinaire, relatif aux investissements, s'élève à un montant total de 26.536.000 €, qui se compose des montants particuliers suivants : 3.109.000 € de subsides, 1.240.000 € du Fonds de réserve, 1.395.000 € du Fonds régional d'emprunt et 20.791.000 € d'emprunts communaux.

Face à ces données chiffrées, il faut souligner qu'Uccle n'est pas une commune « riche », peuplée uniquement de nantis. C'est une commune au profil varié, où cohabitent des personnes à revenus élevés et d'autres de condition beaucoup plus modeste. A cet égard, il convient de rappeler que 18 % du budget est consacré à l'aide sociale. Malgré les difficultés financières auxquelles la Région et l'ensemble des communes bruxelloises doivent faire face, Uccle parvient à conserver l'équilibre et à maîtriser ses dépenses partout où cela s'avère possible. L'augmentation des coûts, qu'on peut parfois observer, est due pour une part importante aux exigences croissantes de la population ainsi qu'à l'incivisme de certains citoyens. Les solutions ne peuvent évidemment se résumer à une simple réduction des dépenses, dans la mesure où celles-ci ont d'ores et déjà été réduites. En outre, il ne faut pas oublier que la majorité des citoyens, braqués sur leurs propres préoccupations, souhaitent en général peu d'impôts et beaucoup de services. Assurer la qualité du service public ne revient pas forcément à accorder toujours plus de moyens. Il est en effet préférable de mettre les moyens disponibles aux bons endroits. Telle est en tous cas la politique que le Collège s'efforce de suivre. Augmenter la sécurité, aider les plus démunis, améliorer le cadre de vie, mener des politiques en matière de développement durable, soutenir les parcours scolaires, renforcer le tissu socio-culturel, encourager la pratique du sport, contribuer à l'économie régionale sont autant d'actes qui garantissent la qualité de la vie à Uccle aujourd'hui comme demain.

Grâce au travail fourni par l'Administration et le Collège, la Commune d'Uccle figure dans le « top 4 » en terme de délai puisqu'elle est la quatrième commune à voter son budget.

M. l'Echevin Dilliès exprime sa reconnaissance envers Mme le Receveur communal et son équipe pour leur rigueur et leur professionnalisme. Il salue aussi l'attitude élégante de Mmes Verstraeten et Dupuis, qui ont contribué consciencieusement à l'élaboration de ce budget aussi bien avant qu'après les élections, quoiqu'elles ne fassent plus partie de la nouvelle majorité.

Enfin, après avoir remercié M. le Bourgmestre de lui avoir à nouveau confié les finances de la Commune, M. l'Echevin Dilliès prend l'engagement d'exercer sa mission au mieux.

M./de h. Wyngaard se joint aux remerciements du Collège et de M. l'Echevin des Finances à l'attention de Mme le Receveur communal et de ses services pour le travail accompli pour l'élaboration du budget. Il salue également l'ensemble du personnel communal pour le travail fourni tout au long de l'année. Tout comme la déclaration de politique générale, ce budget n'est ni créatif ni innovant. Mais il est en boni pour la quatrième fois consécutive, même si, comme M. l'Echevin des Finances l'a indiqué en toute transparence, il sera en définitive moins en boni que prévu. Il convient de saluer cet élément positif et ce d'autant plus que la Commune a progressivement perdu une série de dividendes au fur et à mesure des années. Ainsi, la somme d'un million et demi d'euros qu'Uccle percevait encore de la part de Dexia il y a quelques années a été réduite à un demi-million environ. Il s'agissait de ce fameux taux de 13 % dont la Commune a bénéficié durant une année. Au sujet de cette opération et plus généralement de la problématique du holding communal, M. Wyngaard souhaiterait savoir si la Commune d'Uccle aurait l'intention d'ester en justice pour défendre ses intérêts, comme le fait par exemple la Commune de Schaerbeek. Il faut également déplorer cette année-ci des pertes de dividendes supplémentaires de la part de Brutélé, d'une ampleur d'environ un demi-million d'euros. Lors de la Commission de ce lundi, M. le Bourgmestre a avoué se poser des questions quant à l'intérêt pour la Commune de prendre des parts dans Brutélé. Est-ce vraiment le rôle de la Commune de procéder à des investissements dans une telle structure ? M. Wyngaard rappelle que M. le Bourgmestre a déjà formulé cette réflexion il y a un an et que rien n'a bougé depuis lors.

Cependant, il est un peu trop facile de se retrancher derrière la perte d'un certain nombre de dividendes, de brandir des obligations environnementales qui ne sont pas neuves ou de se prévaloir du fait que des citoyens d'autres communes profitent des installations ou des activités uccloises, parce que, aux dernières nouvelles, le contraire se vérifie également : bien des Ucclois profitent d'activités organisées par d'autres communes. Et les personnes extérieures à Uccle qui participent à ses activités contribuent à faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Commune. Les arguments avancés par la majorité ne sont donc pas de nature à justifier tous ses choix.

En réalité, la Commune d'Uccle est loin d'être désargentée. Comme l'an dernier, les recettes escomptées au précompte immobilier et à l'I.P.P. sont très favorables, puisqu'elles s'élèvent respectivement à 2.000.000 € (+ 4,3 %) et 700.000 € (+ 3 %). Ces progressions, largement supérieures à l'inflation, s'expliquent selon toute vraisemblance par la croissance de la population uccloise.

Quels sont les points forts de ce budget ? Il faut citer tout d'abord la pérennisation du dispositif de l'Agenda 21 local. Le groupe Ecolo considère qu'il s'agit là d'un enjeu fondamental. Il faut que l'Agenda 21 devienne un outil réellement transversal et soit évalué et réactualisé au cours de la mandature. Il y a lieu de se réjouir que la Commune ait fait le choix de conserver un équivalent temps plein pour coordonner ce programme au-delà de la période de subsidiation.

Il faut mentionner ensuite le soutien accru à l'Agence immobilière sociale. Le groupe Ecolo avait formulé cette idée l'an passé et avait dès lors déposé un amendement lors des discussions budgétaires pour augmenter les moyens de cette institution, qui lui tient très fort à cœur.

M. Wyngaard constate avec joie que les idées des écologistes font des émules puisque cette institution voit sa dotation augmenter de 10.000 €. On peut donc espérer que le parc de logements de l'A.I.S.U. augmentera dans les années à venir.

En outre, des investissements sont prévus en vue de lutter contre les inondations. C'est une bonne initiative, qui n'émane d'ailleurs pas exclusivement de la Commune.

Il convient d'évoquer aussi les travaux à la Bibliothèque du Centre.

Le groupe Ecolo félicite également le Collège pour toute la série d'investissements qui visent à économiser l'énergie et à réduire la facture énergétique de la Commune tels que les panneaux solaires de la rue Auguste Danse ou le système de récupération des eaux de pluie dans les espaces verts. Les mesures prises pour contrôler la consommation d'énergie semblent efficaces, puisque la facture d'électricité est en baisse, mais cette impression peut s'avérer trompeuse dans la mesure où les A.S.B.L. versent directement au fournisseur les montants qui leur incombent. Si la baisse observée s'explique uniquement par ce mécanisme comptable, il faudra en conclure que les mesures adoptées sont loin d'entraîner tous les effets escomptés et il y aurait là de quoi s'inquiéter.

Enfin, le projet visant à la création d'une passerelle piétonne et cyclable dans le quartier de Verrewinkel mérite d'être soutenu pleinement.

Environ deux tiers des recettes figurant au budget ordinaire relèvent de la fiscalité. Il s'agit essentiellement des taxes additionnelles au précompte immobilier et à l'I.P.P. La fiscalité communale mérite un examen approfondi. A cet égard, il est éclairant de se replonger dans les programmes électoraux des uns et des autres. Quels étaient les engagements des partis de la majorité en la matière ?

Lors de la campagne électorale de 2006, le MR avait pris l'engagement de maintenir Uccle dans le trio des communes les moins fiscalisées de la Région. Or, les centimes additionnels au précompte ont été augmentés en 2006 et Uccle a été lâchée par le groupe de tête. C'est donc raté. Lors de la campagne électorale de 2012, le MR se montre plus prudent dans son tract officiel : l'objectif déclaré consiste à demeurer parmi les communes ayant la fiscalité la plus basse de la Région bruxelloise. Mais en réponse à une question d'un journaliste du Vlan, le MR ne peut résister à la manie du classement et s'engage à maintenir Uccle dans le groupe des 5 communes les moins fiscalisées de la Région. Pour 2013, cet objectif plus modeste est atteint. Le MR annonçait par ailleurs la suppression des taxes tracassières. Or, la majorité a instauré une nouvelle taxe visant les maisons de repos. Après l'augmentation de diverses taxes en matière administrative, on peut se demander s'il n'y aura pas bientôt lieu de parler d'une véritable rage taxatoire à Uccle. Serait-il possible de connaître le produit des taxes sur les tracts et publicités apposés sur les véhicules, que le Conseil a votées avant les grandes vacances de 2012 ?

Que promettait le FDF en matière de fiscalité ? Le FDF y allait plus fort en affirmant que la Commune peut se permettre de prélever résolument moins d'impôts sur le travail, ou encore qu'il faut redonner du pouvoir d'achat aux Ucclois en baissant l'impôt sur les revenus, afin de permettre à tous ceux qui vivent de leur travail de pouvoir vivre mieux. On suppose que ceci n'est que partie remise : rendez-vous donc en 2014.

Le parti Ecolo ne s'est pas aventuré à faire des promesses inconsidérées puisqu'il tenait les propos suivants : « Il y a 6 ans, le MR promettait de maintenir Uccle parmi le trio des communes les moins fiscalisées de la Région. Pourtant, les impôts ont été augmentés et Uccle est sortie du top 3. Nous préférons ne pas faire ce genre de promesses à l'électeur mais nous nous engageons à assurer une saine gestion des finances communales. ».

Et le CDH n'est pas en reste. Il ambitionne tout simplement de réduire la dette publique de moitié d'ici 2018. Cet objectif paraît difficilement réalisable avec une croissance de la dette de plus de 14 %, ce qui représente la plus forte hausse de ces cinq dernières années. Et heureusement, les taux d'intérêt sont bas pour le moment. Mais dorénavant, le montant de la dette dépasse allègrement les 100 millions d'euros, ce qui fait de la dette uccloise la troisième de la Région en valeur absolue. Uccle figure donc dans le « trio de tête » régional des communes les plus endettées, derrière Bruxelles-Ville et Ixelles. Si on divise le montant de la dette par le nombre d'habitants, le résultat est plus nuancé :

Uccle était septième en 2010 mais, compte tenu de l'évolution de ces deux dernières années, il n'est pas sot de penser qu'elle rentre dans le « top 5 ». Pourtant, lorsqu'il procédait en 2010 à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier, le Collège déclarait avoir fait un choix difficile mais responsable car ces mesures, prétendait-il, allaient permettre de freiner l'endettement. On voit ce que cela donne.

Mais ce qui suscite de l'inquiétude, ce n'est pas tant la dette elle-même que la charge de la dette et le pourcentage que cette charge représente dans le budget communal, c'est-à-dire le remboursement des montants en tant que tels, les remboursements périodiques, et les intérêts à payer. Or, la part de la charge de la dette dans le budget communal continue à grimper, même si cette fois-ci, l'augmentation est plus modérée. On voit mal comment les promesses fiscales des uns et des autres seront tenues. Pourtant, le Collège n'hésite pas à s'autoproclamer gestionnaire sérieux.

Si les dépenses de personnel paraissent maîtrisées, il n'en est pas de même des dépenses de fonctionnement, qui connaissent une forte croissance, de 4 % cette année, de 25 % au cours des 6 années écoulées. Ces dépenses de fonctionnement comportent les honoraires et dépenses relatifs au personnel étranger à la Commune, dont la croissance de 150 % est due à l'O.N.S.S.A.P.L., les frais administratifs, qui augmentent de 40 % et les frais techniques, dont le montant a crû de 30 % ces 6 dernières années. Concernant les frais administratifs et techniques, M. Wyngaard souhaiterait obtenir des précisions sur la problématique du courrier. Lors des Commissions réunies lundi, on a dit qu'il y avait de plus en plus de courrier ordinaire et de courrier recommandé, mais, aux dernières nouvelles, il y a aussi de plus en plus de mails. Il est tout de même étonnant que le poste « frais de correspondance » continue à augmenter. Faut-il nécessairement envoyer un courrier à chacune des personnes concernées par une Commission de concertation ? Un mail n'est-il pas suffisant ? La législation autorise-t-elle un simple envoi de mails ? Il y a là matière à réflexion pour le groupe Ecolo.

D'autre part, M. Wyngaard constate que le monde associatif trinque. Le Collège ne se contente pas de geler les budgets mais réduit aveuglément, de 10 % voire davantage par rapport à 2012, les subsides alloués à des dizaines d'associations ucloises. Le groupe Ecolo a le sentiment que le Collège n'a pas agi en fonction des besoins car il n'y a pas de hausses ou de réductions ciblées, comme on y est généralement accoutumé. A cet égard, il est regrettable d'avoir baissé de 10 % le subside accordé aux associations venant en aide au Tiers-Monde, qui avaient bénéficié d'un solide coup de pouce au cours de la mandature précédente. En outre, on observe une réduction de 10 % des subsides octroyés aux associations de commerçants, aux comités de parents, aux mouvements de jeunesse, aux clubs et associations du troisième âge, aux services d'aide familiale, aux organismes sociaux, aux associations environnementales,.... Certains postes avaient déjà subi des réductions à plusieurs reprises au cours des années précédentes, que l'on songe par exemple aux mouvements de jeunesse ou aux associations actives dans la préservation de l'environnement. Or, de plus en plus de jeunes fréquentent les mouvements de jeunesse. Ces diverses réductions débouchent sur une économie d'environ 10.000 €, soit moins de la moitié du prix requis pour une caméra de surveillance ! Les prix communaux constituent un autre exemple de ces économies de « bouts de chandelle », puisqu'ils s'élèvent désormais à 2.250 € alors que depuis une dizaine d'années, ils étaient fixés à 2.500 €. Le Collège considère-t-il cela comme le fruit de son « analyse de chaque dépense et recette ligne par ligne, sur plusieurs jours » ? Il n'y a que les chats qui s'en sortent bien car à Uccle, on ne badine pas avec la stérilisation des matous !

Plus sérieusement, si tout le monde doit se serrer la ceinture, M. Wyngaard a une suggestion à formuler : pourquoi ne pas revoir ou geler les rémunérations des mandataires dans certaines A.S.B.L. communales, telles que par exemple le Centre culturel ? Au cours de la mandature à venir, le groupe Ecolo ne manquera pas d'introduire une question écrite afin d'obtenir un tableau récapitulatif des indemnités des uns et des autres, comme il l'a fait au début de la mandature précédente.

Les dotations aux A.S.B.L. communales sont globalement stables, sauf pour la piscine Longchamp, dont la situation particulière est due aux circonstances. Mais la rigueur observée à l'égard de certaines de ces A.S.B.L., telles que le Val d'Uccle, suscite des interrogations, parce qu'il y a effectivement des charges de personnel en augmentation ainsi qu'une indexation d'autant plus logique que les budgets n'ont pas été indexés ces dernières années.

Certaines A.S.B.L., comme le P.A.S. (Prévention et animation socio-culturelle) et le Centre culturel, avaient bénéficié de la mansuétude du Collège au cours de la mandature précédente, mais d'autres n'ont pas connu une telle évolution de leurs moyens.

Le MR et le CDH foisonnaient d'idées pour dynamiser Uccle : organiser un festival annuel des plantes et jardins, une journée des contes et légendes, une fête de l'Europe, un triathlon, une course cycliste amateur intitulée « l'Uccloise »,... M. Wyngaard n'a pas pointé de poste budgétaire pour ces différentes activités mais d'après la note du Collège, certains événements seront organisés en alternance une année sur deux. Donc, tout ceci est vraisemblablement au menu de l'année prochaine. De même, la cérémonie des labels ucclois aura lieu une année sur deux. Mais existe-t-il encore un seul commerçant non « labellisé » dans la Commune ?

M. l'Echevin Dilliès a évoqué en Commission l'importance du budget consacré à la Zone de Police. Mais il convient de rappeler qu'Uccle fait partie, avec Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre, des trois communes qui dépensent le moins par habitant pour leur zone de police. Et parallèlement, on observe le développement effréné du réseau de caméras de surveillance et l'octroi des primes à la sécurisation sans distinction selon les revenus. Le groupe Ecolo a déposé un amendement à ce sujet, estimant que les primes ne représentent pas un élément incitatif pour une personne qui dispose de moyens importants. Vu qu'il y a déjà une déduction fiscale, ce ne sont pas les 250 € de la prime qui vont faire la différence. Un particulier qui place devant son domicile une porte blindée qui coûte entre 2.500 et 3.000 € ne sera pas davantage incité à la placer par l'octroi d'une prime de 250 €. Il la placera de toute façon et bénéficiera par ailleurs d'une déduction fiscale. Est-ce vraiment le rôle de la Commune d'octroyer de telles primes à tous les habitants ? M. Wyngaard estime que ce type de dispositif n'aurait un sens que si on établissait un plafond de revenus. Dans le Wolvendael de décembre 2012, M. le Bourgmestre annonçait le lancement de grands projets en vue d'améliorer la mobilité et de rénover les quartiers. Mais où sont-ils, ces grands projets ? La grande réforme envisagée consistait à évaluer, actualiser et exécuter pleinement le plan communal de mobilité. Rien n'est annoncé à cet égard. Et justement, à propos des véhicules, où retrouve-t-on l'impact de la mise en œuvre du quart d'heure gratuit ? Le produit escompté de la taxe sur les parkings est en hausse. C'est pour le moins paradoxal, à moins que le MR ait renoncé à ses promesses électorales, pourtant brandies comme un étendard lors de sa campagne. M. le Bourgmestre a néanmoins les coudées franches. Il dispose en effet d'une majorité absolue et on doute que les partenaires de la majorité manifestent une opposition sur ce point quand on sait que c'est à l'un d'eux qu'il a repiqué l'idée. Or, il n'y a pas de trace des moyens dégagés pour renforcer la cellule « Mobilité », quoique cette proposition ait été soutenue par le CDH et qu'Ecolo la considérât comme étant parfaitement justifiée. Pas de trace non plus des projets cyclables (avenue Van Bever, piste aux alentours de la Forêt de Soignes, avenue Herinckx).

Le Conseil communal semble être atteint du syndrome de « Calimero » dans une proportion toujours plus grande : Uccle serait abandonnée, condamnée, crucifiée par la Région, qui favoriserait indûment les autres communes. Certes, la Commune d'Uccle de 2012 n'est pas semblable à celle d'il y a 30 ans. Des personnes précarisées vivent sur le territoire communal. Il y a des quartiers en difficulté. Et le C.P.A.S. d'Uccle, qui est loin d'être le plus inactif de la Région, remplit une mission fondamentale. Mais il n'en demeure pas moins que le revenu moyen par habitant à Uccle est nettement au-dessus de la moyenne bruxelloise. Et il n'est pas illogique que les ressources provenant de l'échelon supérieur soient réparties de manière inversement proportionnelle au rendement de l'impôt. Mais certains cas posent question. Ainsi, est-il normal qu'Auderghem perçoive davantage qu'Uccle via la dotation générale aux communes, alors qu'avec trois fois moins d'habitants, elle compte proportionnellement autant de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale et que sa fiscalité est la plus basse de la Région ?

La Région est toutefois intervenue pour financer de nombreux projets destinés à Uccle : la construction de logements publics au Bourdon, la rénovation du square Marlow, les travaux d'égouttage via la Société bruxelloise de gestion de l'eau (S.B.G.E.), les bassins d'orage via Hydrobru, le programme P.L.A.G.E. en vue d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux, les primes énergie dont la Commune a bénéficié, soit 300.000 € pour les différents bâtiments communaux, les écoles, la piscine,..., sans parler des 10.500.000 € qui ont été attribués à des particuliers pour des travaux visant à l'isolation de leur domicile, ce qui revient à une moyenne de 125 € par Ucclois. Il faut encore ajouter à cette liste les quartiers durables (Oxy 15, Saint-Job), les travaux de remise à ciel ouvert au Geleytsbeek, rue Keyenbempt, sur la plaine du Bourdon, l'Agenda 21 local, que la Commune a décidé de prolonger à très juste titre, un emploi à temps plein étant d'ailleurs maintenu à cette fin.

Le groupe Ecolo a l'intention de déposer un amendement visant à réduire les frais de représentation et à permettre aux différentes associations uccloises non de bénéficier de plus de subsides mais de conserver à tout le moins ceux qu'elles perçoivent aujourd'hui.

Mme/Mevr. Verstraeten remercie également le personnel du service des Finances pour le travail accompli pour l'élaboration du budget ainsi que tous les autres services qui ont été mis à contribution. Elle n'est pas favorable à une réduction des effectifs du personnel communal parce qu'il serait alors difficile d'offrir à la population les services auxquels elle a droit. Mme Verstraeten approuve évidemment ce budget et espère que la majorité fera un aussi bon travail l'année prochaine. Il faut remarquer que 18 % du budget sont consacrés à l'aide sociale. Ce secteur devrait être renforcé car, en raison de la crise économique, il y aura sans doute davantage de démunis l'année prochaine. Mme Verstraeten voudrait aussi qu'on ne diminue pas les montants destinés à la coopération Nord-Sud. En ce qui concerne l'Agenda 21, Mme Verstraeten insiste pour que l'accent soit mis sur les quartiers les plus défavorisés d'Uccle, où même les centres du troisième âge connaissent des difficultés. Enfin, il faut veiller à créer des places de crèche dans le secteur public car beaucoup de parents ne disposent pas de ressources suffisantes pour payer des crèches privées.

De h./M. Vanraes zegt dat de taak van de oppositie "to oppose" is, hetgeen de h. Wyngaard op een fantastische goede manier gedaan heeft. Volgens de h. Vanraes werd het budget door de diensten maar ook door de meerderheid op een voortreffelijke manier opgevolgd. Het is altijd mogelijk kritiek te hebben op het houden en niet houden van beloften maar er is één kernzaak in elk debat over een budget: de sociale rentabiliteit, namelijk de schaarse middelen op een optimale manier gebruiken. Dit is de vraag die men zich moeten stellen in alle acties in de gemeente.

Wat de veiligheid betreft, herinnert de h. Vanraes zich een tijd, twintig jaar geleden, waar de Ukkelse politici fier waren dat er heel wat geld in de kassa zat maar de gemeente tegelijkertijd honderd mensen te kort had in het politiekorps. Het is dus gemakkelijk op die manier te zeggen geld over te hebben.

De h. Vanraes kent het O.C.M.W. natuurlijk tamelijk goed. Als je kijkt naar de dienstverlening, naar de jobcreatie toe, bij mensen die minder bedeed zijn, kan dat toch als een voorbeeld genomen worden omdat het O.C.M.W. veel beter rekening houdt met de sociale rentabiliteit dan het vroeger het geval was.

De h. Vanraes denkt dat er een enorme inspanning gebeurd is door deze meerderheid. De vorige meerderheid heeft ook reeds juiste accenten op de nodige prioriteiten gelegd. Hij denkt wel dat we in een constellatie zitten die een geglobaliseerde constellatie is, want hoe meer men in dit land spreekt over een splitsing van bevoegdheden, een overdracht van bevoegdheden, hoe meer men ziet dat er een interactie is, een overdracht van lasten van de één op de andere. En de laatste tien jaar stellen we vast dat de bevoegdheden helaas heel dikwijls overgedragen werden naar het laagste niveau, namelijk de gemeenten en de O.C.M.W.'s. Men is nu op het Gewest bezig met het kerntakendebaat en de uitvoering van het regeerakkoord maar men heeft nog nooit de rekening gemaakt: wat gebeurt er nu met de bevoegdheden die reeds overgedragen zijn? Wat is de kostprijs van deze bevoegdheden?

In het kader van de verkiezing van volgend jaar zou de h. Vanraes een antwoord willen op de vragen "wie doet wat?", "Wat is de kostprijs van dat allemaal?", "Hoe zou het mogelijk zijn een goede repartitie te hebben tussen de overheden op dat vlak?". Het Gewest heeft ook een aantal inspanningen gedaan, de compensatie die gebeurd is voor de verliezen door het Gemeentefonds. Er zijn een aantal inspanningen gebeurd maar iedereen weet dat die repartitie niet meer billijk is. Daarom meent de h. Vanraes dat de gemeente dat debat in de toekomst moet voeren, een debat dat ook gevoerd moet worden over de verdelingen van het Gemeentefonds. De h. Vanraes denkt dat men meer en meer gaat moeten kijken naar de wijkwerkingen en de wijkvoordelen die gegeven worden. Het is niet correct dat je bijvoorbeeld op de Stallestraat of de Neerstallestraat anders behandeld wordt als je op de kant Vorst of op de kant Ukkel woont.

Wat de gemeenschapsmateries betreft, nam de gemeente onlangs meer lasten op zich: onder andere het onderwijs en iets dat men misschien minder kent, het rusthuis Asselbergs dat volledig ten laste genomen is door het O.C.M.W. en dat eigenlijk een gemeenschapsbevoegdheid is die gedragen zou moeten worden door een andere overheid. De h. Vanraes wil dit niet bekritisieren en hij is een voorstander van een serieuze discussie over die overdrachten. Hij denkt ook dat er opnieuw met het Gewest gediscuteerd zal kunnen worden in het kader van de herfinanciering van Brussel. Want er zijn een aantal zaken die overgedragen zijn, een aantal tegemoetkomingen van de federale overheid, bijvoorbeeld de 100 % compensatie van de dode hand, die van belang zijn voor de gemeente. Wij hebben een groot stuk van de dode hand in Ukkel, ook in Brussel, ook in andere gemeenten, waarover gediscuteerd zou moeten worden met de overheid want sommigen zijn daar meer in benadeeld dan anderen.

Over de mobiliteit weet de h. Vanraes dat bepaalde mensen van Ecolo tot voor kort tegen de metro waren en dat er een groot debat was over de bovengrondse tram of de metro. Dat debat is gedraaid op het ogenblik dat de studie heeft uitgewezen dat de tram in eigen site op de Generaal Jacqueslaan niet meer voldoende was om de personen te vervoeren die gebruik willen maken van de tram en daar heeft men gezegd: "U hebt absoluut een metro nodig.". De h. Vanraes is blij dat dit debat nu omgeslagen is en dat men ingezien heeft dat een oplossing voor het ganse Gewest, Ukkel inbegrepen, een visie is op een globale metro voor Brussel en hij is ervan overtuigd dat het onmogelijk is een oplossing te hebben voor de Ukkelse mobiliteitsproblemen zolang we dat niet hebben. De gemeentelijke overheid kan kleine zaken doen maar zal in dit geval fundamenteel niks kunnen veranderen.

De gemeenteraad heeft hier te maken met een echte begroting die rekening houdt met de realiteit, die absoluut de sociale rentabiliteit nastreeft, die rekening houdt met de gevoeligheden van onze bevolking. En in de debatten die in de toekomstige jaren zullen plaatsvinden over de nieuwe repartities en de nieuwe inkomsten zal het noodzakelijk zijn rekening te houden met dat element "rentabiliteit", ook ten nazien van de immobiëlen in de gemeente, de herwaardering van het gemeentelijk meubilair. Dat moet op een bepaald moment betaald worden en de gemeenteraad zal daarover moeten discuten. Dat zal een fundamenteel debat zijn voor de volgende jaren.

M./de h. Cadranel s'interroge sur les modalités d'application de l'article 242bis de la nouvelle loi communale, introduit par le Plan de gouvernance locale. La semaine dernière, un débat avait déjà eu lieu pour savoir s'il fallait adopter le plan de gestion triennal en même temps que la déclaration de politique générale. Normalement, ce doit être le cas mais si cette concomitance n'est pas observée, ce n'est pas d'une extrême gravité. Cependant, cet article 242bis précise aussi que le plan triennal doit être adopté lors du dépôt du premier et du quatrième budget. Et la Commune d'Uccle se trouve dans cette situation, puisqu'elle est manifestement en avance pour l'adoption du budget.

D'après le document intitulé « Enjeux financiers de la législature communale 2013-2018 », édité par la banque Belfius, le plan de gestion, qui traduit budgétairement la note d'orientation sous la forme d'estimations et de perspectives, reste une obligation mais il doit être groupé tous les trois ans en un instrument plus global ; il fait partie du budget, ce qui signifie que les autorités de tutelle ne peuvent pas approuver le budget tant qu'il n'y a pas de plan de gestion.

Etant donné que des instructions précises sur ce nouvel instrument vont venir de la part des autorités de tutelle sous forme d'une circulaire, on peut faire preuve d'une certaine mansuétude à l'égard de la Commune, mais comme, selon les propos de M. le Bourgmestre, Uccle prétend être une commune exemplaire et, si possible, figurer dans les pelotons de tête. Il faut bien remarquer qu'au moins trois communes sont déjà dans la rédaction de ce plan de gestion avant même que les instructions des autorités de tutelle aient été transmises par circulaire. Donc, dans ce cas-ci, Uccle est loin de briller en terme d'exemplarité ou d'apparaître dans un trio de tête.

M. Cadranel pense aussi que le syndrome « Calimero » est extrêmement développé dans le Conseil communal, et cette attitude lui semble d'autant plus bizarre qu'elle revient à critiquer des gens qui ne sont pas là pour se défendre. Cependant, la Commune d'Uccle bénéficie d'aides régionales qui sont loin d'être négligeables. A cet égard, M. Cadranel évoque les subsides octroyés à la Commune en 2012 pour la protection du patrimoine et des monuments et sites et constate qu'ils s'élèvent à 300.000 € pour le parc de Wolvendael, 827.000 € pour la Ferme Rose et 127.000 € pour le moulin du Nekkersgat. Uccle n'a donc aucune raison de se sentir injustement traitée dans la répartition des subventions accordées aux différentes communes bruxelloises.

D'autre part, selon un chef de groupe, les clés de répartition utilisées seraient plus favorables aux majorités communales les plus conformes à la majorité politique régionale. Pour mettre fin à ce soupçon larvé de collusion politique, M. Cadranel rappelle que, s'il y a bien une dotation pour laquelle la Commune d'Uccle ne perçoit pas le montant qu'elle pourrait légitimement revendiquer, c'est celle qui est attribuée pour les plans de prévention et de sécurité. Or, la clé de répartition appliquée, qui n'a jamais été remise en cause quoiqu'elle ne corresponde pas à grand-chose, a été mise en place à une époque où le Ministre-Président de la Région bruxelloise était M. François-Xavier de Donnea, qui est loin d'être socialiste. M. Cadranel dispose toutefois d'informations selon lesquelles cette clé va être revue dans un sens plus favorable à Uccle, qui recevra donc davantage de subsides pour les plans de prévention et de sécurité et pourra ainsi faire face aux défis qui se situent sur son territoire.

- Mme Verstraeten quitte la séance. –

- Mevr. Verstraeten verlaat de zitting -

M./de h. De Bock déclare que, si le budget présenté ne propose pas de solution miraculeuse, il ne succombe pas pour autant à un mirage illusoire. Il reflète les investissements coûteux auxquels la Commune a dû consentir sans obtenir beaucoup de soutien en retour de la part de la Région. S'il est intéressant de bénéficier de subsides pour rénover le moulin du Nekkersgat, il serait plus utile de revoir la clé de répartition de la dotation générale aux communes, qui s'avère un des instruments essentiels pour assurer la solidarité intrarégionale entre les 19 communes. Il y a 20 ans, la Commune d'Uccle recevait déjà moins que sa part, puisqu'elle percevait près de 5 % de la dotation générale aux communes alors qu'elle représente 7 % de la population. Néanmoins, il est normal qu'Uccle soit traitée moins généreusement et participe ainsi à la solidarité entre communes riches et communes pauvres, dans la mesure où elle est une commune plus nantie que la moyenne des communes bruxelloises. Mais aujourd'hui, Uccle ne perçoit plus que 2,2 % de la dotation générale aux communes. Concrètement, cela représente chaque année une perte de 10 millions d'euros par rapport à la subvention accordée par la Région il y a 20 ans. La Commune doit donc évoluer dans un contexte financier qui la contraint à faire mieux avec moins, ce qui est évidemment très difficile.

Chaque fois que la Commune a posé la question d'un éventuel changement de ces clés de financement particulièrement injustes, elle n'a obtenu que de vagues promesses, par ailleurs systématiquement contredites par le refus régional d'inclure Uccle dans les zones E.D.R.L.R., qui auraient soulagé ses finances. Les finances communales pâtissent aussi de la crise économique générale, ne fût-ce qu'avec la perte des dividendes de Dexia, comme M. l'Echevin des Finances l'a judicieusement rappelé. Malgré la hausse permanente des impôts fonciers depuis 20 ans, qui ont connu une croissance de 40 % puisqu'ils sont passés de 1.900 à 2.700 centimes additionnels, la Commune d'Uccle est à nouveau sur la corde raide. La dernière augmentation, opérée il y a deux ans, est déjà engloutie dans de nouvelles dépenses, parmi lesquelles il faut citer les dotations en hausse en faveur de la Zone de Police et du C.P.A.S. Ainsi, le boni annoncé de 300.000 € est déjà évaporé en raison de l'augmentation de l'aide consentie au C.P.A.S. La dotation au CPAS a connu une hausse de 40 % en 6 ans puisqu'elle est passée de 11 millions d'euros à près de 15 millions. A très juste titre, M. l'Echevin des Finances invite chacun à accomplir des efforts de rationalisation pour faire des économies partout où c'est possible. Et il faudra voir comment le C.P.A.S. peut participer aussi à cet effort, peut-être en limitant les frais de personnel, qui représentent 50 % du budget du C.P.A.S.. alors que la part correspondante dans le budget communal s'élève à 40 %. Sans nier les besoins sociaux auxquels la Commune doit faire face, il faut quand même rappeler que le nombre de bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale (R.I.S.) est passé de 1.242 en 2005 à 952 en 2011, soit une chute de 20 %. Il y a donc 20 % d'allocataires sociaux en moins qu'il y a 6 ans, d'après l'exposé général de M. Charles Picqué du 31 octobre 2012, transcrit dans un document officiel qui fait foi.

L'augmentation des impôts serait évidemment la pire des solutions. C'est néanmoins ce que l'on peut craindre pour les prochaines années, si on est attentif aux sous-entendus de la note de l'échevin. Si la fiscalité augmente, une partie de la population va être amenée à quitter la Commune, et comme c'est surtout la classe moyenne qui décide de partir, Uccle sera alors confrontée à un phénomène de dualisation. C'est pour éviter d'en arriver là que M. De Bock a proposé de mettre l'accent sur la fiscalité immobilière plutôt que sur celle qui affecte le travail. En effet, les recettes à l'I.P.P. par habitant baissent au point d'être inférieures à l'indexation des salaires, beaucoup d'Ucclois ne payant pas d'impôts, soit parce qu'ils sont trop pauvres, soit parce qu'ils bénéficient d'exonérations fiscales. Pour assurer plus d'équité, la Commune a un rôle à jouer dans la perception de l'impôt. Par exemple, le revenu cadastral de nombreuses maisons n'a pas été actualisé alors que ces immeubles ont été rénovés. Il y aurait donc lieu de procéder à l'actualisation de certains précomptes immobiliers, en collaboration avec le service du Cadastre.

D'autre part, on peut se demander si, dans la situation actuelle, il est opportun de maintenir le cadeau fiscal de 2.300 € offert chaque année à la cinquantaine de jeunes ménages qui ont le plaisir d'acheter un bien immobilier à Uccle.

La Commune doit s'efforcer d'intégrer ses projets dans des mécanismes de cofinancement, de façon à réaliser avec l'aide des nouveaux relais régionaux ce qui n'a pas été possible ces six dernières années. Il serait peut-être intéressant de bénéficier de la mainmorte, mais comme elle est investie dans la dotation générale aux communes, Uccle ne reçoit que 2 % au lieu des 4 ou 5 % auxquels elle aurait droit. M. Charles Picqué a une bien étrange conception de la solidarité si on songe que Molenbeek-Saint-Jean, qui n'a quasi pas de mainmorte, en reçoit 14 %.

Pour ce qui concerne l'Agence immobilière sociale (A.I.S.), il y a lieu de se réjouir de voir les budgets augmenter mais il ne faudrait pas que les subsides servent à couvrir les loyers impayés des quelques locataires défaillants pour lesquels on n'a pas pu mettre fin au bail à temps parce que, pour la trentaine de personnes concernées, cela revient à faire payer beaucoup d'argent à la collectivité pour peu de résultats.

Enfin, M. De Bock déplore le gel des dotations aux A.S.B.L. depuis plusieurs années. Le budget de l'ensemble des A.S.B.L. ne représente qu'1 % du budget communal et ces associations doivent chaque année faire une économie de 2 % sur fonds propres.

Il est difficile pour les personnes qui y travaillent de voir leur salaire bloqué. M. De Bock regrette d'autant plus cette situation que les A.S.B.L. assurent une large part des services que les Ucclois espèrent obtenir pour le surcroît d'impôts qu'ils paient. Il ne faudrait pas que cette politique aboutisse à une baisse de l'offre de services. Pour certains cas spécifiques, les conseils d'administration des A.S.B.L. ont sollicité une indexation de leurs subsides, qui a été finalement refusée par le Collège. M. De Bock y voit un certain désaveu du Collège vis-à-vis des conseils d'administration des A.S.B.L., pourtant composés de représentants de l'ensemble des groupes siégeant au Conseil communal.

Le groupe FDF est néanmoins résolu à voter ce budget très difficile et attend du nouveau Collège un travail sans relâche, une rationalisation de certains services ainsi qu'une politique de collaboration permanente avec la Région, la Communauté française et le Gouvernement fédéral, afin qu'Uccle, qui est la commune la plus solidaire de la Région sans être la plus riche, puisse faire face aux nombreux défis sociaux.

Mme/Mevr. Roba-Rabier remercie au nom de son groupe le travail accompli par Mme le Receveur communal et son équipe ainsi que tous les autres services communaux. Elle constate avec satisfaction que le budget présenté devant le Conseil est en boni et que la fiscalité communale demeure raisonnable pour l'instant. Ce budget-ci ayant été établi avec les partenaires de l'ancienne majorité, le groupe CDH sera davantage impliqué dans l'élaboration du budget 2014 et se mettra alors au travail pour tenter, si possible, de réduire la dette publique de moitié. Néanmoins, le groupe CDH souscrit à ce budget, présenté en équilibre avec un boni à l'exercice propre, et déploiera beaucoup de créativité pour faire aboutir ses projets, annoncés dans la déclaration de politique générale, notamment en matière d'égalité des chances ou de soutien à la parentalité et à la santé, en collaborant avec le Collège mais aussi en allant chercher les subsides là où ils sont disponibles, notamment à la Région.

La légère hausse des recettes sur le précompte immobilier et sur l'I.P.P. est un signe de vitalité pour la Commune mais la nette augmentation de la dotation au C.P.A.S. témoigne de la précarité et de la pauvreté qui affectent les conditions de vie d'un nombre croissant de citoyens. Rejoignant l'opinion exprimée par Mme Verstraeten, Mme Roba-Rabier pense aussi qu'il faut prêter une attention vigilante aux quartiers menacés de paupérisation.

Le budget communal est un acte essentiellement politique qui, d'une part, énumère les recettes et dépenses indispensables au bon fonctionnement de la Commune et qui, d'autre part, prévoit les investissements que la situation financière va permettre d'engager. Il est vrai que le budget extraordinaire 2013 est plus important que celui de 2012 mais le groupe CDH n'y voit pas de dépenses démesurées. Il faut en effet continuer à accomplir des travaux importants pour lutter contre les inondations, rénover les crèches, les écoles, les voiries,.... Mme Roba-Rabier approuve aussi la mise en œuvre d'un plan lumière, qui ne figurait pas au budget de l'an dernier. Réduire les investissements dans une trop grande proportion finit toujours par coûter plus cher au budget après quelques années. Mme Roba-Rabier salue la franchise de M. l'Echevin des Finances, qui n'hésite pas à rappeler que la dette communale est importante et prend acte la volonté du Collège de vouloir assainir les finances communales.

En raison de circonstances particulières, la vente du centre des seniors sis rue des Carmélites, qui était déjà prévue aux budgets 2011 et 2012, n'a pas encore pu être réalisée. Mais si on ajoute à cette vente celle de deux autres biens qui est prévue au budget 2013, la recette escomptée pourrait servir à alléger quelque peu la dette cumulée et permettre d'autres investissements. Mme Roba-Rabier est également favorable à la suggestion de M. le Bourgmestre, selon laquelle il conviendrait d'envisager sérieusement la vente de la participation Brutélé, dont le dividende a nettement baissé.

Le groupe CDH votera avec confiance ce budget, qui n'est bien entendu qu'un ensemble de prévisions car il faudra attendre les comptes pour voir si les prévisions sont effectivement réalisées.

M./de h. Reynders remarque que le budget est en boni, dans un contexte où peu de budgets sont dans la même situation. Les prévisions montrent néanmoins que le boni est en réduction. Et cette tendance à la baisse, qu'on a pu observer lors des exercices précédents, peut évidemment poser problème à l'avenir.

Il faudra faire preuve de prudence dans les démarches entreprises pour accroître les recettes. A cet égard, il conviendra d'examiner dans le détail la proposition visant à instaurer une nouvelle taxe dans le secteur des maisons de repos. Mais M. Reynders considère qu'il faut surtout voir si tout le monde contribue de manière équitable au fonctionnement de la Commune. Il y a déjà eu des débats en Commission sur la situation des secondes résidences mais d'autres éléments devront sans doute être étudiés.

En matière de recettes, la question des subsides mériterait un examen approfondi : il conviendrait d'établir un bilan en comparant les demandes introduites par la Commune avec les subventions effectivement obtenues, en analysant la situation des communes voisines selon des critères aussi objectifs que possible, de manière à déterminer s'il y a un écart significatif entre les secteurs concernés. Et lorsque cette étude aura été réalisée, toutes les formations politiques devraient se concerter pour voir comment défendre plus efficacement les dossiers qui justifieraient l'octroi d'un subside. Il faudrait procéder de la sorte à l'égard de tous les niveaux de pouvoir qui peuvent être subsidiaires.

M. Reynders estime qu'on a affaire ici à un budget de transition entre deux Collèges. Presque tous les groupes ont participé à sa confection d'une manière ou d'une autre et le seul groupe qui n'y a pas participé, en l'occurrence le groupe Ecolo, le fait ce soir par le dépôt d'un amendement, ce qui signifie que le reste du budget doit être malgré tout d'assez bonne qualité, même aux yeux des conseillers écologistes.

M. Reynders invite le Collège à voir s'il est possible d'envisager la diminution des frais de représentation, proposée par le groupe Ecolo dans son amendement. Il est par contre beaucoup plus circonspect vis-à-vis de la seconde partie de cet amendement. En effet, chacun s'étant montré soucieux de modérer la fiscalité, il serait imprudent de dépenser tout de suite ce qu'on économise. Etant donné que le boni est en diminution et que le nombre des problèmes à traiter ne fera que croître, la Commune se trouverait dans une situation inquiétante si, dans les années à venir, le produit de la moindre économie envisagée dans le budget était aussitôt dépensé.

M. Reynders remercie le Collège d'avoir assuré cette transition avec l'aide de tous les groupes qui ont daigné y participer. Il remercie également tous les intervenants pour leur soutien assez clair en faveur du budget, puisque seules quelques modifications sont proposées. Et il salue enfin le travail fourni par le personnel communal.

De h./M. Cornelis reageert op de aantijgingen van de h. De Bock over het budget van het O.C.M.W. Hij zal volgende maand het budget van het O.C.M.W. en de algemene beleidsverklaring bespreken. Dan zal hij er zeker dieper op ingaan. Hij wil hem een paar cijfers meegeven, in deze laatste jaren van de zwaarste crisis ooit, voor de gemeente en des te meer voor het O.C.M.W.

Het O.C.M.W. heeft inderdaad ± 530 personeelsleden. Daarvan zijn er 400 die echt voor het O.C.M.W. werken en gemiddeld 130 via artikel 60 waarvan er 30 tewerkgesteld zijn op de gemeente. Artikel 60 is een beleidsinstrument van het O.C.M.W. om de mensen weer aan het werk te krijgen. In het budget van het personeel van het O.C.M.W. (21 miljoen) hebben we eigenlijk 2 % nodig voor indexatie en nog eens 1 % voor een baremieke verhoging. Het O.C.M.W. zou eigenlijk een bijkomende dotatie moeten krijgen van € 630.000 maar het O.C.M.W. zal volgende maand slechts € 576.000 vragen, dus minder dan de indexatie en de gewone baremieke verhoging.

De h. Cornelis kan nu al verzekeren dat de sociale rentabiliteit van ons O.C.M.W. hen zeker in het koppeloton brengt van alle O.C.M.W.'s hier in Brussel, zelfs ten lande, zeker bij de eerste drie voor het O.C.M.W.

Er zijn evenveel leefloners in Ukkel als in Mechelen en Leuven samen maar het O.C.M.W. van Ukkel heeft minder personeel dan het O.C.M.W. van Mechelen alleen.

De h. Cornelis wenst de nieuwe voorzitter van het O.C.M.W. veel succes toe.

Mme/Mevr. Dupuis estime que le Collège est très raisonnable parce qu'il a envisagé tous les cas de figure. Ainsi, la note de M. l'Echevin des Finances mentionne explicitement qu'il serait hasardeux et illusoire de ne pas imaginer qu'un effort sera demandé aux citoyens ucclois endéans la législature. Mais il y a toujours une marge importante entre le discours proclamé et la politique effectivement menée. Situé à présent dans l'opposition, le groupe socialiste aura une attitude constructive, à condition que le sort des plus défavorisés ne soit pas oublié. Ayant entendu des réactions ouvertes à cet égard, Mme Dupuis se montre optimiste quant à l'avenir mais c'est sur ce point que son groupe se montrera le plus vigilant.

M./de h. Hublet remercie M. l'Echevin des Finances d'avoir fourni des informations aux nouveaux conseillers communaux sur la manière de lire et d'étudier un budget.

Il constate que ce budget présente un boni mais que celui-ci est destiné à être dépensé. Et tôt ou tard, la Commune va manquer de recettes. Il faut donc se préparer à cette perspective.

Il serait utile d'améliorer la communication en matière budgétaire : si la population était plus amplement informée des actions menées grâce à ce budget en équilibre, elle serait beaucoup plus réceptive à l'égard de l'administration et comprendrait qu'en raison de la situation, il faille à l'avenir organiser certaines activités seulement une année sur deux.

Enfin, M. Hublet souhaiterait que le programme de jumelage avec Kintambo ne subisse pas de restrictions.

M./de h. Toussaint plaide en faveur d'un soutien aux A.S.B.L. Il ne veut pas pour autant pousser à la dépense et souscrit aux propos tenus par M. l'Echevin des Finances en commission, selon lesquels, en temps de crise, les A.S.B.L. doivent aussi se serrer la ceinture et faire preuve de rigueur dans leur gestion. Mais il ne faut pas perdre de vue que les A.S.B.L. sont moins armées que la Commune pour atteindre leurs objectifs, limiter les dépenses et diversifier leurs sources de revenus. D'ailleurs, le secteur des A.S.B.L. et des associations en général est un peu en souffrance actuellement. Selon une étude récente de la Fondation Roi Baudouin, qui a sondé de nombreuses associations, une sur cinq subirait actuellement des problèmes de trésorerie et 60 % d'entre elles auraient des craintes quant à leur avenir. M. Toussaint a parfois le sentiment que la Commune et les ASBL ont tendance à s'opposer alors que leurs priorités devraient se rejoindre.

M. le Président/ de h. Voorzitter remercie les membres du Conseil communal qui viennent de s'exprimer. Il considère néanmoins que l'intervention du représentant du groupe Ecolo n'est ni créative ni innovante, même si elle est exposée avec talent. M. Wyngaard se répète en effet systématiquement en disant qu'il y a trop d'impôts par rapport à certaines déclarations et en reprochant dans le même temps à la majorité de ne pas dépenser assez dans certains domaines. Or, tous savent que la gestion des 19 communes de Bruxelles n'est pas une tâche aisée et ce d'autant plus que la Région est sous-financée depuis de trop nombreuses années. Et dans ce cadre, chaque commune est amenée à poser ses choix. M. le Président constate simplement que la Commune d'Uccle s'efforce de faire de son mieux alors que d'autres, beaucoup plus dépensières, sont finalement récompensées par le pouvoir de tutelle, qui vole à leur secours pour améliorer leur situation désastreuse. Et c'est ainsi que les communes pratiquant une saine gestion en viennent à être injustement défavorisées.

M. le Président va procéder à l'étude de tous les subsides accordés aux communes bruxelloises, en répartissant l'ensemble des subsides confondus par le nombre d'habitants, de manière à ce qu'on puisse évaluer exactement la situation. M. le Président croit que ce travail mérite d'être fait pour qu'un débat intellectuellement honnête et nourri par des arguments valables puisse avoir lieu au sein du Conseil communal.

Pour ce qui concerne les portes blindées et les caméras de surveillance, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la mise en place de ces dispositifs a permis de réduire la criminalité et d'améliorer la sécurité de la population. M. le Président promet pour très bientôt un rapport détaillé sur ce sujet.

Mme Verstraeten a tout à fait raison de mettre l'accent sur l'importance de l'aide sociale. On peut difficilement reprocher au Collège de ne pas y être attentif, dès lors que le subsidie de la Commune au C.P.A.S. va probablement connaître une croissance de l'ordre de 4,5 %.

La hausse de 3 % de la dotation prévue en faveur de la police comporte évidemment des augmentations barémiques. Il fut un temps, aujourd'hui heureusement révolu, où on assainissait les budgets dans ce secteur en réduisant les effectifs de police de manière si drastique qu'il manquait un tiers du cadre. A présent, grâce à la fusion des polices, la situation s'est nettement améliorée.

M. le Président partage l'analyse développée par M. Vanraes : c'est effectivement la rentabilité sociale qui justifie le bien-fondé d'une dépense. Ce concept s'avère tout à fait pertinent pour légitimer les dépenses engagées en faveur de la police ou du C.P.A.S.

Cependant, la part du Fonds des communes destinée à Uccle diminue alors que les transferts de compétences vers les communes augmentent sans cesse. Il faudra mener une réflexion globale dans un avenir proche pour mettre fin à cette contradiction. Et le dossier du refinancement de la Région bruxelloise, qui jusqu'à présent est resté en suspens, devra être abordé lors des rendez-vous politiques qui suivront les élections de 2014.

La Commune d'Uccle veille à assurer la plus saine gestion possible en offrant des services de qualité à la population mais évite de sombrer dans une spirale de dépenses inconsidérées en accordant sans discernement des subsides de toute nature, comme le font imprudemment d'autres administrations.

M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès affirme qu'il n'est pas aisé pour l'opposition de critiquer la politique suivie par la majorité pour l'élaboration du budget. En effet, depuis plusieurs années, les budgets et les comptes sont systématiquement en équilibre, les réserves ont plutôt tendance à remonter, les services à la population n'ont pas été amputés, la rénovation des infrastructures a été poursuivie, le nombre d'animations proposées a augmenté et la Commune mène une politique innovante et dynamique en matière d'environnement, sous la houlette de M. l'Echevin Cools.

En matière de dette, Uccle se situe dans le top 7 du classement si on prend en compte la charge de la dette et la dette cumulée. Cependant, déterminer d'où on vient et où on va s'avère une démarche plus intéressante que la fixation d'une place dans un classement. Le Collège n'a jamais caché qu'Uccle a une dette importante. Mais il ne faut pas oublier que la dette est aussi le reflet des investissements. M. l'Echevin Dilliès met au défi les membres du Conseil communal de trouver dans ce budget d'investissement de l'ordre de 26 millions d'euros un seul poste qui ne leur paraîtrait pas indispensable. Faut-il renoncer à la reconstruction de l'école des Eglantiers, parce qu'elle exige 7 millions ? Faut-il arrêter la rénovation des voiries ? Doit-on fermer définitivement la piscine Longchamp ? La Commune devrait-elle vendre un de ses centres sportifs ? Et si oui, lequel ?

Sans céder au complexe de « Calimero », il faut reconnaître que la dette s'explique aussi par le fait qu'Uccle ne figure pas parmi les communes les plus choyées en matière de subsides.

De plus, la Commune d'Uccle a décidé depuis très longtemps d'offrir au public de larges infrastructures qui couvrent l'ensemble des quartiers. L'entretien de ce patrimoine communal entraîne un coût qui se répercute sur la dette. Cela ne signifie évidemment pas qu'il faut laisser courir les dépenses sans le moindre contrôle mais il n'en demeure pas moins que la Commune doit continuer à faire des emprunts et à investir. M. l'Echevin Dilliès serait prêt à accepter une critique sans concession si on pouvait lui démontrer qu'il y a de la gabegie dans ce budget extraordinaire et dans les autres budgets extraordinaires votés précédemment. Or, il ne s'agit ici nullement de gabegie, les investissements envisagés étant indispensables pour la population.

En matière d'énergie, M. l'Echevin Dilliès confirme que les A.S.B.L. Piscine Longchamp et Centre culturel sont obligées de payer leur électricité directement auprès des fournisseurs.

La Commune évite d'imposer des taxes tracassières puisqu'il n'y a pas de taxe sur les terrasses ni sur les enseignes. Et on vient encore de supprimer une taxe sur les friteries.

Le montant indiqué en recettes pour le règlement-taxe relatif aux tracts et publicités posés sur les voitures est assez faible puisqu'il s'élève à 2.500 €, mais cette mesure poursuit avant tout un objectif dissuasif, les distributeurs de cartes devant payer 250 € comme forfait et puis 25 centimes par carte.

Les primes à la sécurisation ne justifient pas un débat puisqu'elles sont subsidiées : il est tout à fait normal de solliciter ces subsides, qui doivent être consacrés à l'objectif prévu.

L'augmentation des frais de représentation est due à la perception de différents subsides liés aux fêtes d'animation dans les bibliothèques. Grâce à l'octroi de ces subsides, diverses manifestations qui n'existaient pas auparavant ont pu être mises sur pied, avec pour corollaire une hausse des frais de représentation. On observe toutefois une augmentation parallèle des recettes.

La Commune a toujours respecté les délais prévus pour le dépôt des plans de gestion. Les modalités pratiques de cette opération sont définies dans une circulaire de la Région. Le Collège s'est toujours montré très scrupuleux à cet égard et suit les circulaires au mot près. Or, le point 4.4 de la circulaire régionale énonce le dispositif suivant : « L'article 242 bis de la nouvelle loi communale prévoit l'adoption d'un plan triennal lors de la première année de la législature. Des instructions plus précises vous seront transmises ultérieurement. ». Le Collège se conforme donc à la norme en vigueur.

M. l'Echevin/ de h. schepen Cools précise que l'évaluation de l'Agenda 21 est bien programmée, la réunion du comité de pilotage étant prévue pour le mois de février. Dès que la coordinatrice aura rédigé son rapport, les membres des comités 21 qui ont participé à l'élaboration de l'Agenda 21 seront conviés à une réunion où seront également invités l'ensemble des membres du Conseil communal et les représentants du monde associatif. Il sera ainsi possible de dresser le bilan de l'Agenda 21 quatre ans après son adoption et de déterminer quels objectifs il conviendrait de promouvoir dans le futur.

En matière énergétique, la Commune prend en charge le traitement de la personne qui coordonne le programme P.L.A.G.E. (Programme Local d'Assistance à la Gestion de l'Environnement), tout comme elle finance sur ses fonds propres les missions prévues dans l'Agenda 21 depuis la fin des subsides régionaux. Cette politique a abouti à une réduction du volume des consommations puisque, pour les deux premières années, la consommation énergétique a diminué de 15 % dans les 10 bâtiments prioritaires qui ont été sélectionnés. M. l'Echevin Cools reconnaît néanmoins que ce sont surtout les efforts les plus faciles à mettre en œuvre qui ont été fournis jusqu'à présent et qu'il faut attendre désormais les effets des investissements. Le programme « L'Ecole, l'Energie et Moi », mis sur pied avec Mme l'Echevin Maison, produit de bons résultats, non seulement pour l'Administration elle-même mais aussi bien au-delà, puisque les élèves promeuvent dans leur entourage familial les comportements qui leur ont été enseignés à l'école dans le cadre de cette action.

Concernant la rénovation des quartiers en difficulté, un intervenant a prétendu qu'on ne trouve pas dans le budget 2013 la concrétisation de tous les grands projets annoncés. Mais c'est logique, dans la mesure où l'élaboration de ces projets nécessite un certain temps. A cet égard M. l'Echevin Cools espère que d'ici la prochaine séance du Conseil communal, le Collège aura pu approuver l'engagement d'un architecte ou d'un architecte-urbaniste au service de la Rénovation urbaine pour monter tous ces dossiers. Ensuite, il faudra voir si une traduction budgétaire de ces projets pourra apparaître à l'exercice 2014. Ce n'est pas nécessairement toujours le cas car, dans un certain nombre de dossiers, la Commune joue le rôle d'entremetteur entre les gens qui les élaborent et les acteurs extérieurs à l'Administration qui assurent leur financement. Il n'en demeure pas moins que certains projets relatifs à des quartiers en difficulté vont venir peu à peu à maturité.

Mme l'Echevin/Mevr. de schepen Delwart ne partage pas le point de vue développé par M. De Bock à propos du C.P.A.S. En effet, si le montant de la dotation communale croît en valeur absolue, la proportion de cette dotation dans le budget du C.P.A.S. n'augmente pas puisqu'elle était de 32 % l'année dernière et de 31 % cette année-ci.

Le C.P.A.S. fournit donc bien des efforts, puisque cette proportion reste constante malgré l'augmentation des besoins sociaux. La contribution de la Commune au C.P.A.S. demeure tout à fait raisonnable.

Mme l'Echevin/Mevr. de schepen Gol-Lescot confirme que les bibliothèques ont été reconnues en catégorie 3 dans le nouvel arrêté de la Communauté française. Cette mesure a pour conséquence que le budget alloué aux bibliothèques passe de 14.000 € à 60.000 €. L'octroi du subside s'effectuera de manière progressive : 60 % la première année, 70 % la seconde, 80 % la troisième. Et parallèlement, les frais de représentation augmenteront chaque année.

Mme l'Echevin Gol-Lescot espère que les futurs contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles s'avéreront fructueux. En effet, le fait que la population d'Uccle ait franchi officiellement le cap des 80.000 habitants va permettre l'évolution de la dotation en personnel de 10 subventions-traitements vers 13 subventions-traitements.

Enfin, la différence de 250 € observée dans le montant des prix communaux ne résulte pas d'une économie mais du fait que le prix sculpture et peinture est doté à 2.500 € et le prix photographie à 2.250 €. L'année 2013 sera en effet consacrée à la photographie et non à la peinture ou à la sculpture.

M. l'Echevin/de h. schepen Biermann souligne l'importance du travail fourni par les fonctionnaires communaux pour tenter d'obtenir des subsides.

Pour ce qui concerne la mobilité, M. l'Echevin Biermann précise que la problématique du quart d'heure gratuit va faire l'objet d'une uniformisation dans toutes les communes bruxelloises par l'Administration régionale. Il est donc inutile de mener un débat sur cette question, qui doit être tranchée par une ordonnance régionale. Il serait par contre beaucoup plus opportun de lancer un véritable débat stratégique sur la thématique de la mobilité, notamment sur les investissements destinés à l'aménagement des voiries.

M./de h. Wyngaard rappelle les dispositions de la circulaire relative aux plans de gestion. Celle-ci prévoit en effet que la Région doit fournir des informations complémentaires mais stipule aussi que la note d'orientation politique porte sur trois années. Or, la note que propose le Collège porte sur six ans. Le groupe Ecolo relira donc avec plaisir les priorités politiques du Collège pour les trois années suivantes, soit pour la période allant de 2015 à 2018.

D'autre part, il eût été possible d'éviter une certaine répétition des propos tenus si les débats sur le budget et la déclaration de politique générale étaient regroupés le même soir, comme c'est le cas dans d'autres communes. Il y aurait lieu d'envisager cette solution à l'avenir. Mais les écologistes sont encore plus enclins à insister et à retaper sur le même clou lorsqu'ils constatent que leurs arguments finissent par triompher au bout de quelques années.

La problématique de la mobilité mérite effectivement un débat approfondi. Ecolo n'est pas contre le métro par principe mais estime qu'il y a lieu d'évaluer au cas par cas la pertinence de ce mode de transport. Et à cet égard, M. Wyngaard se réfère à l'exemple de la ville de Bordeaux, qui compte un million d'habitants et où les autorités ont opté pour le tram en site propre. Ce système fonctionne remarquablement bien et coûte moins cher à la collectivité que le métro. Dans une commune aussi dense qu'Uccle, qui dispose d'un tram en site propre avenue Brugmann, y a-t-il lieu de construire une station de métro qui va engourdir des dizaines de millions d'euros pour gagner une minute entre l'avenue Albert et le square des Héros ?

Dans le domaine des primes immobilières et des primes à la sécurisation, il faudrait mener une réflexion sur la question des plafonds de revenus, actuellement très hauts, si l'objectif poursuivi consiste à permettre à une classe moyenne inférieure et à des publics moins aisés d'acquérir un bien immobilier à Uccle.

En matière de sécurité, M. Wyngaard considère que les chiffres cités par M. le Bourgmestre sont quelque peu sujets à caution car tout dépend de l'année de référence choisie. Mais il reconnaît que le travail fourni par la police est globalement positif.

Lorsqu'en 2010, le Conseil a été amené à débattre sur la question d'une éventuelle augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier, le groupe Ecolo ne s'est pas opposé à cette mesure, estimant qu'il s'agissait d'un mal nécessaire.

M. Wyngaard se réjouit de l'annonce de l'engagement d'un architecte-urbaniste et de la mise en place de projets de rénovation dans les quartiers défavorisés de la Commune.

Enfin, le groupe Ecolo souhaite déposer un amendement au budget communal, qui vise à réduire les frais de représentation et de réception de 17.141 € et à permettre en échange aux différentes A.S.B.L. de conserver leurs subsides actuels.

Mme/Mevr. Dupuis affirme que le grand débat sur la mobilité doit être ouvert dès à présent et pas seulement à partir de l'année prochaine. Selon elle, M. l'Echevin Biermann mène une action politique trop dispersée en ce domaine. En effet, les différents modes de transport ne peuvent être tous développés en même temps, en raison de la vaste superficie de la commune, du nombre de kilomètres de voiries à traiter et de l'impossibilité matérielle d'écarter les murs lors des travaux de rénovation urbaine. Il faudra tenir compte de l'ensemble de ces paramètres pour opérer des choix pertinents en matière de mobilité.

M. le Président/de h. Voorzitter invite à présent le Conseil à passer en revue le budget communal. Pour éviter un examen page par page, qui s'avérerait trop fastidieux, il décide, en accord avec l'assemblée, d'inviter les membres du Conseil communal qui souhaitent intervenir à indiquer les éléments du budget à propos desquels ils désirent encore poser quelques questions ponctuelles.

- Mme Fraiteur quitte la séance. – Mevr. Fraiteur verlaat de zitting -

Mme/Mevr. De Brouwer souhaite obtenir des éclaircissements sur le montant prévu pour les primes de naissance, qui n'a pas été modifié malgré l'augmentation du taux de natalité, ainsi que sur l'achat de divers véhicules (voiture pour le Collège, camionnettes, minibus,...), les modèles choisis n'étant pas les plus performants quant au respect de l'environnement.

D'autre part, Mme De Brouwer rappelle que le Collège avait prévu une rénovation du 3^{ème} étage de la Maison communale. Celle-ci n'ayant pas encore eu lieu, Mme De Brouwer aimerait savoir si ce projet sera concrétisé en 2013.

M. l'Echevin/de h. schepen Dillies confirme que le montant des primes de naissance est resté quasiment le même. Pour chacun des budgets de ce type, on ne procède pas à une augmentation systématique en fonction des variations de la population. Mais on est quand même parvenu à maintenir un montant assez important. Et les projets que Mme l'Echevin Fremault compte développer pour promouvoir la parentalité demeurent rigoureusement dans l'enveloppe budgétaire.

Etant donné la vétusté évidente de la voiture actuelle du Collège, la majorité formule une demande très raisonnable lorsqu'elle sollicite l'achat d'un nouveau véhicule. Il faut savoir qu'à Uccle, le Collège a une seule voiture, qui est d'ailleurs utilisée avec parcimonie, alors que dans toute une série d'autres communes, chacun des échevins a une voiture particulière à sa disposition. Le Collège d'Uccle est donc loin d'exiger des dépenses somptuaires en ce domaine.

Le projet visant à la rénovation du 3^{ème} étage de la Maison communale est bien maintenu. Il a été réinscrit au budget extraordinaire car tout projet entamé doit y être inscrit même si sa réalisation concrète n'a pas lieu endéans l'année. La rénovation de cet étage sera bien entreprise au cours de la législature mais peut-être pas nécessairement cette année-ci.

M. l'Echevin/ de h. schepen Cools précise que la rénovation du 3^{ème} étage, à l'exception du grenier et de la salle informatique qui avaient déjà été rénovés, était prévue au budget 2012. Le volet administratif a été réglé mais il n'a pas été possible de conclure le dossier de façon à ce qu'un entrepreneur soit désigné avant le 31 décembre 2012 pour effectuer les travaux. Il a donc fallu réinscrire les crédits en 2013. Il arrive fréquemment qu'à cause des procédures à suivre, des crédits extraordinaires ne soient pas engagés l'année même où ils sont inscrits.

Mais le Collège a bien l'intention d'entreprendre la rénovation du 3^{ème} étage de la Maison communale, qui s'avère indispensable en raison du délabrement des locaux.

Mme l'Echevin/Mevr. de schepen Fremault estime qu'il y a lieu de revoir l'octroi des primes de naissance, qui ne constituent pas selon elle la meilleure méthode pour encourager la parentalité. Aujourd'hui, de moins en moins de communes se permettent de distribuer de l'argent liquide en cette occasion. Conformément au programme énoncé dans la déclaration de politique générale, Mme l'Echevin Fremault défendra en 2014 un projet alternatif aux primes de naissance actuellement accordées.

M./de h. Desmet constate avec satisfaction qu'un poste apparaît pour l'arrachage des espèces invasives de la flore pour un montant de 30.000 €. Serait-il possible d'avoir un peu plus de précisions concrètes sur ce point ?

M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès répond qu'il s'agit de la renouée du Japon et de la berce du Caucase, qui constituent un fléau dans nos contrées.

M./de h. Desmet demande si la politique de communication sera limitée aux terrains publics ou étendue aussi aux terrains privés et si le Collège compte faire participer le monde associatif à l'effort de conscientisation de la population sur l'importance de ce travail méticuleux.

M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès répond que ce budget envisage une action limitée au domaine public, où les plantes invasives causent beaucoup de dégâts. Il faut bien commencer par une première opération mais rien n'empêche d'étoffer ce programme à l'avenir avec la collaboration du monde associatif.

M. l'Echevin/de h. schepen Sax, qui a la gestion des espaces verts parmi ses compétences, exprime son soutien à la politique défendue par M. l'Echevin Dilliès.

M. le Président/de h. Voorzitter rappelle que le projet « Kintambo » a été subsidié par le Ministère de la Coopération au Développement via l'Union des Villes et Communes. L'Union des Villes et Communes a signalé que le Ministère n'allait peut-être plus subsidier les trois Unions des Villes et Communes du pays comme par le passé. Tout cela s'inscrit en outre dans le fameux débat sur les compétences usurpées. Quoique le subside soit accordé cette année-ci, on ignore s'il en sera de même l'année prochaine. Mais le Collège s'efforcera de poursuivre cette coopération par d'autres moyens si nécessaire, en réunissant toutes les bonnes volontés qui voudront bien se manifester. Quoi qu'il en soit, M. le Président est persuadé que le nouveau Ministre de la Coopération au Développement défendra son budget avec acharnement.

M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès rappelle que l'augmentation des frais de représentation, dont il est question dans l'amendement déposé par le groupe Ecolo, est liée à un subside en faveur des bibliothèques. L'augmentation de ces frais résulte donc des prestations demandées à la Commune pour les subsides perçus.

Pour ce qui concerne les autres articles, M. l'Echevin Dilliès propose de ne pas retenir les modifications suggérées, l'ensemble des articles budgétaires ayant fait l'objet d'un examen minutieux ligne par ligne. Chaque situation particulière a fait l'objet d'un traitement spécifique, de façon à répartir les subsides de la manière la plus équitable possible.

M./de h. Wyngaard serait disposé à modifier l'article budgétaire si cela pouvait permettre à son amendement de passer mais il en doute fort. Bien que selon lui, le montant des frais de représentation ne soit pas lié au subside de cette année-ci, puisqu'il équivaut à celui de l'année précédente, M. Wyngaard pourrait envisager un report sur les caméras de surveillance ou sur les primes à la sécurisation mais pense qu'il ne trouverait dans ce cas guère plus d'écho auprès de la majorité.

M. le Président/de h. Voorzitter répond que le Collège aimerait pouvoir suivre l'avis du groupe Ecolo mais qu'il ne peut improviser. Néanmoins, si cela s'avère possible, le Collège veillera à répondre favorablement à ses souhaits en cours de route par des amendements budgétaires.

M./de h. Desmet rappelle la profonde indignation de son groupe face à la réduction des subsides dévolus à la coopération Nord-Sud. Il aurait fallu au contraire les augmenter.

M. le Président/de h. Voorzitter affirme partager l'intérêt de M. Desmet pour ce sujet. Il faudra d'ailleurs examiner de près le sort réservé à la coopération au développement par le Gouvernement fédéral. Et si cette compétence fait l'objet d'un transfert au niveau régional, M. le Président sera encore plus attentif à l'intérêt que la Région voudra bien témoigner pour ce domaine. Mais d'ici là, la Belgique sera peut-être confrontée à de grandes évolutions institutionnelles.

L'amendement est rejeté par 27 voix contre, 6 voix pour et 3 abstentions.

Het amendement is verworpen met 27 stemmen tegen, 6 stemmen voor en 3 onthoudingen.

Ont voté en faveur de l'amendement/hebben voor het amendement gestemd : MM./de hh. Wyngaard, Desmet, Mme/Mevr. De Brouwer, M./de h. Minet, Mme/Mevr.s Ledan, Zawadzka.

Se sont abstenus/hebben zich onthouden : Mmes/Mevr. Dupuis, Bakkali, M. Cadranel.

Le budget ordinaire est approuvé par 27 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.

Het gemeentebudget is goedgekeurd met 27 stemmen voor, 6 stemmen tegen en 3 onthoudingen.

Ont voté contre/hebben tegen gestemd : MM./de hh. Wyngaard, Desmet, Mme/Mevr. De Brouwer, M./de h.. Minet, Mmes/Mevr. Ledan, Zawadzka.

Se sont abstenus/hebben zich onthouden : Mmes/Mevr. Dupuis, Bakkali, M./de h. Cadranel.

Le budget extraordinaire est approuvé par 27 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.

Het buitengewoon budget is goedgekeurd met 27 stemmen voor, 6 stemmen tegen en 3 onthoudingen.

Ont voté contre/hebben tegen gestemd : MM./de hh. Wyngaard, Desmet, Mme/Mevr. De Brouwer, M./de h. Minet, Mmes/Mevr. Ledan, Zawadzka.

Se sont abstenus/hebben zich onthouden : Mmes/mevr. Dupuis, Bakkali, M./de h. Cadranel.

- La séance est levée à 22h 40.- De zitting wordt opgeheven om 22u 40 -

Par ordonnance - Op bevel :
Le Secrétaire communal f.f.,
De wnd. Gemeentesecretaris,

Le Président,
De Voorzitter,